

DEC25337DAJ

Décision du 17 décembre 2025 portant prolongation du mandat de Mme Evelyne COSTES en qualité de Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR1334 AGAP Institut

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-8 et R. 831-13,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Vu la décision du 17 mars 2025 portant renouvellement du mandat de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2025,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article unique.

A compter du 01 janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, Mme Evelyne COSTES est prolongée dans ses fonctions de Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR1334 AGAP Institut - Institut Amélioration Génétique et Adaptation des Plantes méditerranéennes et Tropicales.

Fait à Paris, le 17 décembre 2025

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Carole CARANTA

